



**apas-btp**  
www.apas.asso.fr

**DOSSIER D'INSCRIPTION**

Date limite d'inscription : 22 décembre 2018\*

**COUPE DE SKI**

**APAS-BTP**

**11, 12, 13 JANVIER 2019**

**VILLAGE-VACANCES  
DU COL DE VOZA**

Saint-Gervais-les-Bains (74)

**SKI - SNOWBOARD**

\*sous réserve de disponibilités à cette date. Places limitées.

Informations & inscriptions :

 [www.apas.asso.fr](http://www.apas.asso.fr)  [apasbtpasso](https://www.facebook.com/apasbtpasso)  [apasbtp](https://twitter.com/apasbtp)  [apas-btp](https://www.linkedin.com/company/apas-btp)  [apasbtp](https://www.instagram.com/apasbtp)

Nos conseillers sont à votre écoute

 **01 84 990 990**

**259€ / PERS.**  
**AVEC TRANSPORT**

**SOUS RÉSERVE DE DISPONIBILITÉ**

**PLACES LIMITÉES**

**209€ / PERS.**  
**SANS TRANSPORT**

L'APAS-BTP organise **du vendredi 11 au dimanche 13 janvier 2019 sa Coupe de Ski au Village-Vacances APAS-BTP du Col de Voza (74).**

La Coupe de Ski APAS-BTP est une épreuve de slalom géant qui se déroule en 2 manches.

Vous avez la possibilité de vous inscrire en SKI ou en SNOWBOARD.

Que vous soyez «amateur» ou «pro», nous vous attendons nombreux pour représenter les couleurs de votre entreprise dans une épreuve sportive exclusivement réservée aux bénéficiaires des entreprises adhérentes à l'APAS-BTP.

Alors, tous à vos skis ou snowboards !

Plus d'informations :

☎ **01 84 990 990** (Service Évènements)

#### LE PRIX COMPREND :

- **Les transports en TGV** (dans la limite des places disponibles).  
➡ **Aller : vendredi 11 janvier 2019**  
➡ **Retour : dimanche 13 janvier 2019**
- **L'hébergement pour 2 nuits au Village de Vacances APAS-BTP du Col de Voza** : chambre à partager.
- **La restauration : dîner du vendredi au déjeuner du dimanche (+ panier repas pour le voyage).**  
(boisson comprise : vin de table à discrétion)
- **Le forfait remontées mécaniques pour les 2 jours (samedi 12 et dimanche 13 janvier), Domaine des Houches.**
- **La location du matériel de ski pour les 2 jours.**
- **La soirée du samedi soir.**

#### LE PRIX NE COMPREND PAS :

- **Les consommations (hors repas).**
- **La location du matériel de ski (hors samedi et dimanche).**
- **Les transferts en T.M.B. (hors horaires T.M.B. Spécial)**
- **L'assurance Annulation-Bagages-Interruption :**
  - ▶ **3,89€ pour l'option avec transport**
  - ▶ **3,14€ pour l'option sans transport**

*L'assurance doit être souscrite pour tous les membres d'une équipe.*



Le Village de Vacances APAS-BTP du Col de Voza

En raison de la capacité d'accueil du Village de Vacances APAS-BTP du Col de Voza, le nombre d'équipes est limité à : **3 équipes maximum par entreprise (soit un total de 9 personnes par entreprise).**

Les équipes supplémentaires seront inscrites sur une liste d'attente et intégrées par ordre de réception en fonction des places disponibles.

• L'inscription définitive de chaque équipe se fera par ordre de réception des dossiers complets.

• **Un dossier incomplet ne sera pas pris en compte.**

• Dossier d'inscription (sous réserve de disponibilité à la date de réception) à retourner complet avant le 22 décembre 2018 à :

**APAS-BTP (Service Évènements)**

14-18, rue de la Vanne  
CS 40 064  
92 541 Montrouge Cedex



Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 9h à 17h30  
☎ 01 84 990 990

**1 ÉQUIPE**



**= 3 PERSONNES**

**3 ÉQUIPES  
PAR ENTREPRISE**

**= 9 PERSONNES  
MAXIMUM**



### PIÈCES À JOINDRE **OBLIGATOIREMENT** AU DOSSIER D'INSCRIPTION :

• **Justificatif d'appartenance à une entreprise adhérente à l'APAS-BTP :**

- N° de CARTAPAS ou CUA **pour chaque participant** ou
- Copie de l'en-tête du bulletin de salaire **ou**
- Attestation de l'employeur mentionnant l'adresse du salarié.

• **Règlement par chèque à l'ordre de APAS-BTP ou par carte bancaire.**

**IMPORTANT**

**Certificat médical obligatoire à fournir sur place pour chaque participant daté de moins d'un an le jour de la compétition.**

**ÊTRE ÂGÉ  
DE + 18 ANS**



**DOSSIER  
À RETOURNER  
COMPLET**

**AVANT LE 22 DÉCEMBRE**  
À L'APAS-BTP - SERVICE ÉVÈNEMENTS  
[VOIR ADRESSE PLUS HAUT SUR LA PAGE]



### VENDREDI 11 JANVIER 2019

1

**14H30**  
• RENDEZ-VOUS  
PARIS GARE DE LYON

**15H11**  
• DÉPART DE PARIS



2

**18H11**  
• ARRIVÉE À GENÈVE



**18H30**  
• TRANSFERT EN BUS  
JUSQU'À LA GARE  
DE SAINT-GERVAIS

**20H15**  
• TMB SPÉCIAL  
(Tramway du Mont-Blanc)



3

**20H45**  
• ARRIVÉE  
AU COL DE VOZA



• ACCRÉDITATION



• DÎNER



### SAMEDI 12 JANVIER 2019

1

**8H00**  
• PETIT-DÉJEUNER



• ACCRÉDITATION POUR  
LES PARTICIPANTS  
ARRIVANT LE MATIN



2

**9H00**  
• MATINÉE SKI LIBRE



**11H30**  
• BRIEFING



**12H00**  
• DÉJEUNER



3

**13H00 - 17H00**  
• ÉPREUVES



**18H00**  
• ACTIVITÉS DE GLISSE

**20H30**  
• DÎNER



4

**21H30**  
• RÉSULTATS



• « SOIRÉE SPÉCIALE »



### DIMANCHE 13 JANVIER 2019

1

**7H30 - 10H00**  
• PETIT-DÉJEUNER



• SKI LIBRE



2

**12H00**  
• DÉJEUNER



**13H30**  
• RETOUR DU MATÉRIEL  
ET FORFAITS

**14H30**  
• LIBÉRATION  
DES CHAMBRES



3

**15H20**  
• TMB SPÉCIAL



**16H28**  
• DÉPART  
DE SAINT-GERVAIS  
(TRAIN DIRECT POUR  
PARIS)



4

**21H30**  
• ARRIVÉE À PARIS  
GARE DE LYON



N° de dossier

Ne rien inscrire, cadre réservé à l'APAS-BTP

Ce document est à retourner :

**PAR COURRIER À :**

**APAS-BTP | Vacances Familles**  
14-18 rue de la Vanne  
CS 40 064  
92541 Montrouge Cedex

Ou à scanner et à renvoyer :

**PAR E-MAIL À :**

**evenements@apas.asso.fr**  
(si paiement par CB)

## IDENTITÉ DU CAPITAINE

## NOM DE L'ÉQUIPE (OBLIGATOIRE) : \_\_\_\_\_

Civilité	<input type="radio"/> Madame	<input type="radio"/> Monsieur	N° Cartapas ou CUA <b>obligatoire</b> <small>(Si non, joindre copie du dernier bulletin de salaire)</small>	_____
Nom	_____		Prénom	_____
Date de naissance	_____			
Adresse	_____			
Code Postal	_____	Ville	_____	
Té. portable <small>(indispensable)</small>	_____	E-mail	_____	
Nom de l'entreprise <small>(obligatoire)</small>	_____		N° Siret	_____

### Informations indispensables pour la validation du dossier. Merci de bien vouloir cocher les cases correspondantes.

- **TRANSPORT**
  - TGV
  - Transport en véhicule personnel :  arrivée le vendredi 11/01  arrivée le samedi 12/01
- **MATÉRIEL PERSONNEL OU MATÉRIEL APAS-BTP**
  - Ski  Snow
  - Taille Ski    Taille Snow    Pointure   Poids
- **ASSURANCE** facultative à souscrire **obligatoirement** au moment de l'inscription
  - Je ne souscris à aucune assurance
  - Assurance annulation

**L'assurance doit être souscrite pour tous les membres d'une équipe.**  
- 3,89€ / personne pour l'option avec transport  
- 3,14€ / personne pour l'option avec transport

## RÈGLEMENT

Cocher les cases

	Prix total sans assurance	Prix total avec assurance incluse
Transport	<input type="checkbox"/> 259 €	<input type="checkbox"/> 262,89 € (+3,89 €)
Sans transport	<input type="checkbox"/> 209 €	<input type="checkbox"/> 212,14 € (+3,14 €)

**Chèque bancaire** (À l'ordre de l'APAS-BTP)

**Carte bancaire\***

J'autorise l'APAS-BTP à débiter ma carte bancaire pour un montant de .....€.

\*La carte bancaire doit être valide 1 mois après la date de l'évènement.  
Les cartes AMERICAN EXPRESS ne sont pas acceptées

## INFORMATIONS TITULAIRE DE LA CARTE BANCAIRE

Nom du titulaire \_\_\_\_\_  
Prénom du titulaire \_\_\_\_\_

**Je serai contacté par téléphone** par un conseiller APAS-BTP pour effectuer le règlement par CB au : \_\_\_\_\_

(merci d'indiquer ci-dessus le numéro de téléphone)

## ENGAGEMENT

Je soussigné(e), Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

déclare avoir pris connaissance des conditions générales et particulières de la Coupe de Ski APAS-BTP et les accepte.

Fait à \_\_\_\_\_

Signature obligatoire \_\_\_\_\_

## INFORMATIONS CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique. En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit de rétractation aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à l'Association Paritaire d'Action Sociale du Bâtiment et des Travaux Publics 113 - 115, avenue de Choisy 75013 Paris.

N° de dossier

Ne rien inscrire, cadre réservé à l'APAS-BTP

Ce document est à retourner :

**PAR COURRIER À :**

**APAS-BTP | Vacances Familles**  
14-18 rue de la Vanne  
CS 40 064  
92541 Montrouge Cedex

Ou à scanner et à renvoyer :

**PAR E-MAIL À :**

**evenements@apas.asso.fr**  
(si paiement par CB)

### IDENTITÉ DE L'ÉQUIPIER 2

### NOM DE L'ÉQUIPE (OBLIGATOIRE) : \_\_\_\_\_

Civilité	<input type="radio"/> Madame	<input type="radio"/> Monsieur	N° Cartapas ou CUA <b>obligatoire</b> <small>(Si non, joindre copie du dernier bulletin de salaire)</small>	_____
Nom	_____		Prénom	_____
Date de naissance	_____			
Adresse	_____			
Code Postal	_____	Ville	_____	
Té. portable <small>(indispensable)</small>	_____	E-mail	_____	
Nom de l'entreprise <small>(obligatoire)</small>	_____		N° Siret	_____

### Informations indispensables pour la validation du dossier. Merci de bien vouloir cocher les cases correspondantes.

- **TRANSPORT**
  - TGV
  - Transport en véhicule personnel :  arrivée le vendredi 11/01  arrivée le samedi 12/01
- **MATÉRIEL PERSONNEL OU MATÉRIEL APAS-BTP**
  - Ski  Snow
  - Taille Ski    Taille Snow    Pointure   Poids
- **ASSURANCE** facultative à souscrire **obligatoirement** au moment de l'inscription
  - Je ne souscris à aucune assurance
  - Assurance annulation

**L'assurance doit être souscrite pour tous les membres d'une équipe.**  
- 3,89€ / personne pour l'option avec transport  
- 3,14€ / personne pour l'option avec transport

### RÈGLEMENT

Cocher les cases

	Prix total sans assurance	Prix total avec assurance incluse
Transport	<input type="checkbox"/> 259 €	<input type="checkbox"/> 262,89 € (+3,89 €)
Sans transport	<input type="checkbox"/> 209 €	<input type="checkbox"/> 212,14 € (+3,14 €)

**Chèque bancaire** (À l'ordre de l'APAS-BTP)

**Carte bancaire\***

J'autorise l'APAS-BTP à débiter ma carte bancaire pour un montant de .....€.

\*La carte bancaire doit être valide 1 mois après la date de l'évènement.  
Les cartes AMERICAN EXPRESS ne sont pas acceptées

### INFORMATIONS TITULAIRE DE LA CARTE BANCAIRE

Nom du titulaire \_\_\_\_\_  
Prénom du titulaire \_\_\_\_\_

**Je serai contacté par téléphone** par un conseiller APAS-BTP pour effectuer le règlement par CB au : \_\_\_\_\_

(merci d'indiquer ci-dessus le numéro de téléphone)

### ENGAGEMENT

Je soussigné(e), Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

déclare avoir pris connaissance des conditions générales et particulières de la Coupe de Ski APAS-BTP et les accepte.

Fait à \_\_\_\_\_

Signature obligatoire \_\_\_\_\_

### INFORMATIONS CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique. En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit de rétractation aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à l'Association Paritaire d'Action Sociale du Bâtiment et des Travaux Publics 113 - 115, avenue de Choisy 75013 Paris.

N° de dossier

Ne rien inscrire, cadre réservé à l'APAS-BTP

Ce document est à retourner :

PAR COURRIER À :

**APAS-BTP | Vacances Familles**  
14-18 rue de la Vanne  
CS 40 064  
92541 Montrouge Cedex

Ou à scanner et à renvoyer :

PAR E-MAIL À :

**evenements@apas.asso.fr**  
(si paiement par CB)

### IDENTITÉ DE L'ÉQUIPIER 3

### NOM DE L'ÉQUIPE (OBLIGATOIRE) :

Civilité	<input type="radio"/> Madame	<input type="radio"/> Monsieur	N° Cartapas ou CUA <b>obligatoire</b> (Si non, joindre copie du dernier bulletin de salaire)	
Nom			Prénom	
Date de naissance				
Adresse				
Code Postal		Ville		
Té. portable <small>(indispensable)</small>		E-mail		
Nom de l'entreprise <small>(obligatoire)</small>			N° Siret	

### Informations indispensables pour la validation du dossier. Merci de bien vouloir cocher les cases correspondantes.

- **TRANSPORT**
  - TGV
  - Transport en véhicule personnel :  arrivée le vendredi 11/01  arrivée le samedi 12/01
- **MATÉRIEL PERSONNEL OU MATÉRIEL APAS-BTP**
  - Ski  Snow
  - Taille Ski    Taille Snow    Pointure   Poids
- **ASSURANCE** facultative à souscrire **obligatoirement** au moment de l'inscription
  - Je ne souscris à aucune assurance
  - Assurance annulation

**L'assurance doit être souscrite pour tous les membres d'une équipe.**  
- 3,89€ / personne pour l'option avec transport  
- 3,14€ / personne pour l'option avec transport

### RÈGLEMENT

Cocher les cases

	Prix total sans assurance	Prix total avec assurance incluse
Transport	<input type="checkbox"/> 259 €	<input type="checkbox"/> 262,89 € (+3,89 €)
Sans transport	<input type="checkbox"/> 209 €	<input type="checkbox"/> 212,14 € (+3,14 €)

**Chèque bancaire** (À l'ordre de l'APAS-BTP)

**Carte bancaire\***

J'autorise l'APAS-BTP à débiter ma carte bancaire pour un montant de .....€.

\*La carte bancaire doit être valide 1 mois après la date de l'évènement.  
Les cartes AMERICAN EXPRESS ne sont pas acceptées

### INFORMATIONS TITULAIRE DE LA CARTE BANCAIRE

Nom du titulaire

Prénom du titulaire

**Je serai contacté par téléphone** par un conseiller APAS-BTP pour effectuer le règlement par CB au :

(merci d'indiquer ci-dessus le numéro de téléphone)

### ENGAGEMENT

Je soussigné(e), Nom : .....

Prénom : .....

déclare avoir pris connaissance des conditions générales et particulières de la Coupe de Ski APAS-BTP et les accepte.

Fait à

Signature obligatoire

### INFORMATIONS CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique. En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit de rétractation aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à l'Association Paritaire d'Action Sociale du Bâtiment et des Travaux Publics 113 - 115, avenue de Choisy 75013 Paris.



**Village-Vacances APAS-BTP**  
**Col de Voza**  
 5 274 Route de Bionnassay  
 74 170 Saint-Gervais-les-Bains

Coordonnées DMS  
 N 45°51'56.02"  
 E 6°45'21.27"

### ART. 1

La Coupe de Ski APAS-BTP est strictement réservée aux équipes issues d'entreprises du BTP, adhérentes à l'APAS-BTP.

Ces équipes peuvent être inter-entreprises. Elles doivent être constituées de 3 participants. Leur composition peut être masculine, féminine ou mixte. Chaque équipe devra avoir nommé au préalable son capitaine lors de l'inscription. Le jour de l'épreuve, toute équipe incomplète sera hors classement.

Par ailleurs, les salariés désirant participer, mais ne pouvant pas constituer une équipe complète, auront la possibilité de s'inscrire sur une liste d'attente afin de compléter ou de former une équipe.

**Les participants devront tous être âgés de + de 18 ans le jour de l'événement.**

Notre assurance ne couvrira pas les personnes mineures et non salariées d'une entreprise adhérente en cas d'accident.

### ART. 2

Une entreprise souhaitant participer à la Coupe de Ski APAS-BTP pourra inscrire au maximum 9 personnes (3 équipes de 3 personnes).

Une équipe est inscrite (dans la limite des places disponibles) dès que le dossier est complet (dossier d'inscription dûment rempli et règlement) sans quoi elle sera mise sur liste d'attente. Il est impossible de réserver une place en option.

La Coupe de Ski APAS-BTP peut être annulée dans le cas où le nombre d'équipes inscrites serait insuffisant.

Pour le transport en TGV, chaque participant devra obligatoirement être en possession d'une pièce d'identité en cours de validité (Carte Nationale d'Identité ou passeport).

### ART. 3

Un briefing d'avant-course aura lieu le 12/01/2019.

**La présence de toute l'équipe au briefing est obligatoire.**

Les recommandations faites à l'occasion du briefing devront être scrupuleusement respectées. L'organisation se réserve le droit de mettre un participant hors course s'il est constaté que celui-ci n'est plus apte à continuer l'épreuve sans mettre sa santé en danger ou celle d'autrui.

### ART. 4

Le comité d'organisation et lui seul est habilité à répondre (positivement ou négativement) aux réclamations portées par les membres d'équipes inscrits. Il n'y aura pas d'appel, la décision est irrévocable.

Le non-respect des consignes de course et de sécurité pourra entraîner la disqualification.

### ART. 5

L'attribution des numéros de dossard se fait par tirage au sort. Le port du dossard numéroté de la Coupe de Ski APAS-BTP est obligatoire pour toute la durée de la compétition.

### ART. 6

Le départ de la 1ère manche est donné suivant l'ordre des dossards : de 1 à ...x.

### ART. 7

Le départ de la 2ème manche est donné de la façon suivante :

- Les 15 meilleurs temps de la 1ère manche partent les premiers dans l'ordre inverse du classement, ainsi que les 3 premières féminines.
- Les autres compétiteurs partent ensuite dans l'ordre inverse des dossards.

### ART. 8

Un concurrent absent au moment de son départ sera exclu. Cette exclusion entraînera automatiquement l'élimination de son équipe pour le classement par équipe. Les 2 autres membres de l'équipe pourront continuer à concourir pour le classement individuel.

### ART. 9

Tous les participants devront **obligatoirement fournir les certificats médicaux datés de moins d'un an, attestant de leur aptitude physique à la pratique du ski / snowboard en compétition**, le jour de l'épreuve de la Coupe de Ski APAS-BTP. Les équipiers ne l'ayant pas fourni ne seront pas autorisés à prendre le départ.

**ATTENTION : une simple décharge signée ne pourra être prise en compte dans le cadre de la couverture médicale.**

### ART. 10

**Annulation à l'épreuve à l'initiative de l'intéressé**

Vous devez annoncer votre annulation au Service Événements APAS-BTP 14-18, rue de la Vanne | CS 40064 | 92120 MONTROUGE Cedex - mail : [evenements@apas.asso.fr](mailto:evenements@apas.asso.fr) - Téléphone : 01 84 990 990

Vous devrez régler intégralement les frais d'annulation suivant le barème ci-dessous :

- **Annulation enregistrée 60 jours ou plus** avant la date du début du séjour : 5 % du montant total du séjour
  - **Annulation enregistrée entre 59 jours et 45 jours** avant la date de début du séjour : 10 % du montant total du séjour
  - **Annulation enregistrée entre 44 jours et 30 jours** avant la date de début du séjour : 25 % du montant total du séjour
  - **Annulation enregistrée entre 29 jours et 11 jours** avant la date de début du séjour : 50 % du montant total du séjour
  - **Annulation enregistrée 10 jours et moins** avant la date de début du séjour et pour non-présentation sur le lieu de séjour ou à la convocation de départ : 100 % du montant total du séjour.
- Quel que soit le motif de votre annulation, (grève, intempéries, accident, perte d'emploi, décès, etc.), le montant de ces frais ne peut être réduit.

**Assurance Voyage Multirisque ASSURINCO Contrat n°4826**

L'APAS-BTP a souscrit un contrat optionnel auprès d'ASSURINCO. Cette assurance est à souscrire impérativement au moment de l'inscription à l'épreuve.

**Montant de la prime : 3.89€** à verser pour l'option avec transport et **3,14€** pour l'option, sans transport.

L'assurance doit être souscrite pour tous les membres d'une même équipe.

Pour toute déclaration de sinistre concernant l'Assurance Voyage Multirisque, l'assuré doit contacter ASSURINCO dans les 5 jours ouvrés suivant l'événement.

- Adresse : ASSURINCO - 122 bis, quai de Tounis - 31000 Toulouse
- Téléphone : 05 34 45 31 51
- e-mail : [sinistre@assurinco.com](mailto:sinistre@assurinco.com)

### ART. 11

Les participants s'engagent à accepter les prises de vues et de son, à titre gratuit, ainsi que leur exploitation (diffusion web, réseaux sociaux et/ou tout support papier).

### ART. 12

Il est interdit d'introduire des boissons alcoolisées sur les lieux de l'événement (que ce soit dans les parties communes du centre APAS-BTP que dans les chambres du centre ou sur les pistes de ski). Si les participants souhaitent consommer ce type de boissons, un bar est ouvert au centre APAS-BTP à cet effet. Toute personne se retrouvant à consommer de l'alcool dans des conditions autres que celle présentée ci-dessus se verra exclure des futures coupes de ski organisées par l'APAS-BTP.

### ART. 13

Toute personne ayant un comportement indécent (dégradation du matériel, perturbation sonore, incivilité et refus de coopération avec les organisateurs) suite à la consommation de boissons alcoolisées se verra exclure des prochaines coupes de ski organisées par l'APAS-BTP.

### ART. 14

L'organisation se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales, dans le cadre strict de la sécurité et du bon fonctionnement de la Coupe de Ski APAS-BTP.

### ART. 15

La participation à la Coupe de Ski APAS-BTP implique l'acceptation et le respect des conditions générales.

### ART. 16

Information CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté)  
 Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique. En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à :

APAS-BTP (Service événement)  
 Association Paraître d'Action Sociale du Bâtiment et des Travaux Publics | 14-18, rue de la Vanne | CS 40064 | 92120 MONTROUGE Cedex